

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES  
 DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
 DE LA CULTURE ET DE L'ART  
 DE LA SANTE PUBLIQUE  
 DE LA PROTECTION SOCIALE  
 DE LA SECURITE SOCIALE  
 DE LA PROTECTION DES MINEURS  
 DE LA PROTECTION DES FAMILLES  
 ET DES COMMUNAUTES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Peuple du West Cameroun  
 PARIS  
 MAYO TSANAGA DÉPARTEMENT  
 MOKOLO COMMISSIONNAIRE  
 SOCIÉTÉ ANONYME DÉPARTEMENTALE  
 AFFAIRES SOCIALES

## DECISION PREFECTORALE N° 002/DP/K41/SASC du 19 JUIN 2025

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSÉ APRÈS AVIS DE CONSULTATION NATIONAL OUVERT N° 002/ MINAT/REN/DMT/K41/CDPM-MT/BEC/2025 DU 22 MAI 2025 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA REHABILITATION DE LA PRÉFECTURE DE MOKOLO, DÉPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, RÉGION DE L'EXTRÉME-NORD

### L'ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL PREFET DU DÉPARTEMENT DU MAYO - TSANAGA

*Officier de l'Ordre National de la Valeur*

- Vu la Constitution ;  
 Vu le Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Regulation des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;  
 Vu le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;  
 Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret N° 2024/014 du 18 Janvier 2024 portant nomination de Monsieur **AVOM DANG Jean-Bosco**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Tsanaga ;  
 Vu la Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 de Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Charge des Marchés Publics relative à l'application du Code des Marchés Publics.

**Considérant les nécessités de service,**

### D E C I D E :

**Article 1<sup>er</sup>** : La présente décision porte attribution du Marché passé après avis d'appel d'offre national ouvert N° 002/MINAT/DC/REN/DMT/K41/CDPM-MT/BEC/2025 du 22 Mai 2025 en procédure d'urgence pour la Rehabilitation de la Préfecture de Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région De L'Extrême-Nord au soumissionnaire ci-après :

Localités	Objet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai
Mokolo	Réhabilitation Préfecture Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région de L'Extrême-Nord	Ets CHERIFFSON	64.999.999	02 Mois

**Article 2** : Les Délégués Départementaux de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, des Marchés Publics, le Chef Service Départemental du Patrimoine, le Contrôleur Financier Départemental du Mayo-Tsanaga et le Receveur des Finances de Mokolo sont chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /

#### AMPLIATIONS :

-MINAT-YDF (ACR)  
 GRN/MRA (ACR)  
 ARMP/MRA  
 CDPM/MT  
 DPT TRANSPORTS MT  
 DDPM/MT  
 DPT PAEMI  
 DPT TRANSPORTE MT  
 INTERFIS  
 DPT FINANCES

Mokolo, le..... 19 JUN 2025

**Le Préfet**

**AVOM DANG**  
*Administrateur Civil Principal*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix Travail Patrie  
 REGION DE L'EXTREME-NORD  
 DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA  
 PREFECTURE DE MOKOLO  
 SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
 ET CULTURELLES



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace-Work-Fatherland  
 FAR-NORTH REGION  
 MAYO-TSANAGA DIVISION  
 MOKOLO DIVISIONAL OFFICE  
 SOCIALS AND CULTURALS  
 AFFAIRS SERVICE

## COMMUNIQUE RADIO N° 94 /CR/K41/SASC du

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE AVIS N°  
 002/AONO/MINAT/REN/DMT/K41/CDPM-MT/BEC/2025 DU 22 MAI 2025 EN PROCEDURE  
 D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PREFECTURE DE MOKOLO,  
 DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÉME-NORD.

19 JUIN 2025

Le Préfet du Département du Mayo-Tsanaga (Autorité Contractante),  
Communique :

Suite à la consultation des-offres et la proposition d'attribution par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics, l'Entreprise ci-dessous est informée qu'elle a été retenue adjudicataire au dossier d'avis d'appel d'offre suivant :

N°	REFERENCE DU DOSSIER	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
01	Avis N° 002/AONO/MINAT/REN/DMT/K41/CDPM- MT/BEC/2025 du 22 Mai 2025 en procédure d'urgence pour la Réhabilitation de la Préfecture de Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région De L'Extrême-Nord	Ets CHERIFFSON BP 16 KOZA	64.999.999	02 Mois

Le Directeur de l'établissement concerné est invité à passer à la Préfecture de Mokolo (Service de Passation des Marchés Publics) pour l'établissement du projet de la lettre-Commande.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus. /-

### AMPLIATIONS :

- MINAT-YDE (ATCR)
- GRN/MRA (ATCR)
- ARMP/MRA
- CDPM/MT
- RF/MOKOLO
- DDMP/MT
- DDEPAT/MT
- INTERESSE.
- CHRONO-Archives.

Mokolo, le.....19..JUN..2025....

Le Préfet

AVOM DANG  
Administrateur Civil Principal